

Séance du conseil d'administration
du 22 mars 2021 à 19 h par vidéoconférence ZOOM

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Agenda de consentement :

Note : Les dossiers inscrits dans l'agenda de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers sera toutefois consigné de manière distincte avec son propre numéro de résolution. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un dossier soit retiré de l'agenda de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il puisse faire l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à adresser toute question ou à soumettre toute correction requise en lien avec les dossiers apparaissant dans l'agenda de consentement à l'attention de la secrétaire générale à l'adresse secretariatgeneral@csphares.qc.ca

- 3.1. Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 janvier 2021 – Approbation et suivi;
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 8 mars 2021 – Approbation et suivi;
 - 3.3. Répartition des services éducatifs entre les centres 2021-2022 - Adoption;
 - 3.4. Durée de la validité des soumissions pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire à Rimouski;
 - 3.5. Politique sur l'admissibilité au transport scolaire - Modification;
 - 3.6. Autorisation pour négocier de gré à gré certains contrats d'entretien ménager;
 - 3.7. Demande d'autorisation au ministère de l'Éducation du Québec pour l'acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école primaire à Rimouski;
 - 3.8. Objectifs et principes de la répartition des ressources financières 2021-2022 – Adoption;
 - 3.9. Administration d'une école ou d'un centre d'éducation aux adultes ou de formation professionnelle – Désignation des représentants autorisés et détermination de leurs fonctions et de leurs pouvoirs;
 - 3.10. Administration d'un conseil d'établissement – Désignation des représentants autorisés et détermination de leurs fonctions et de leurs pouvoirs.
4. Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et sur la participation à distance – Projet;
 5. Période de questions;
 6. Autres sujets;
 7. Prochaine rencontre;
 8. Levée de la séance.

La secrétaire générale,


M^e Cathy-Maude Croft